

PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAULON-LA-RUE COMPTE-RENDU

Réunion PLU du lundi 24 juin 2019 à 10h00 en mairie.

Objet de la réunion

Concertation agricole en présence des exploitants de la commune :

- Présentation de l'outil PLU et des étapes de son élaboration ;
- Temps d'atelier.

Présences

- **Le Comité de pilotage**

Alexandre GARNERET – Maire de Salon-la-Rue
Gwénaëlle SCHAULIES – Secrétaire de mairie
Pascale REMONDINI – Adjointe au maire
Philippe RUPIN – Adjoint au maire
Frédéric LAUTERBORN – Conseiller municipal

Murielle SABRI – Conseillère municipale

- **Le bureau d'études**

Teddy LOYER – Directeur du bureau d'études
Géostudio
Mylène BOURCIER – Bureau d'études Géostudio
Fanny SARKISSIAN – Bureau d'études Géohabitat

- **Les exploitants agricoles**

Patrick GIBASSIER- Agriculteur retraité
Romain GIBASSIER – Agriculteur
Hubert CONTOUR – Agriculteur
Jean-Luc ROBIOT – Agriculteur
Frédéric LE GRAND – Agriculteur
Damien BAUMONT – Agriculteur
Jean GOUSSOT- Agriculteur retraité
Pierre PARISON – Agriculteur retraité

Sommaire

Objet de la réunion.....	Page 1
Présences.....	Page 1
Sommaire.....	Page 1
Notes	
Introduction.....	Page 1
- Première partie : L'outil PLU et temps d'atelier.....	Page 2
- Deuxième partie : Echanges et décisions	Page 2
Suite à donner.....	Page 2

Introduction

Mot d'introduction du maire sur l'objet de la réunion, la volonté de réaliser un document co-construit avec l'ensemble des acteurs du territoire et notamment les exploitants agricoles. La réunion a débuté avec une présentation des membres des bureaux d'études présents.



Première partie : L'outil PLU et temps d'atelier

S'en est suivie une présentation de l'outil PLU, son contenu et ses quatre principales pièces, à savoir :

- **Le diagnostic**, photographie du territoire et de son fonctionnement. C'est lors de ce travail que le bureau d'études sera en mesure d'identifier les atouts de la commune à mettre en valeur, et les faiblesses à combler ou solutionner. Le diagnostic sera propice à identifier de grands enjeux auxquels il faudra répondre.
- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, pièce centrale du PLU, il dresse le projet politique des élus, les grandes mesures à respecter pour le développement futur de la commune.
- **Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**, seront réalisées sur les quartiers d'intérêt de la commune. Il s'agit de schémas d'aménagement qui permettront au porteur de projet de connaître les principes d'aménagement imposés sur la parcelle en question.
- **Le règlement graphique ou plan de zonage**, découpe le territoire en plusieurs zones auxquelles correspondent des règles de constructibilité inscrites dans le **règlement écrit**.

Géostudio a ensuite fait un point sur le calendrier défini. Le PLU sera approuvé en fin d'année 2020. Pour finir, l'organisation et les modalités de la concertation ont été rappelées : elle sera présente tout au long de la procédure.

Le deuxième temps de la réunion s'est déroulé sous forme d'atelier. Les exploitants agricoles avaient pour consigne de localiser sur une carte de la commune leur exploitation agricole, les parcelles cultivées par leurs soins, leurs déplacements, les zones accidentogènes...

Un questionnaire a également été fourni par le bureau d'études afin de recueillir des informations relatives au fonctionnement et l'organisation de la filière agricole sur la commune.

Seconde partie : Echanges et décisions

Voici ci-dessous un résumé des échanges ayant eu lieu suite à l'atelier :

- Souhait de créer une passerelle sur la « Sans fond » pour aller sur Féney ;
- Problématiques de croisements avec des poids lourds dans la commune. Beaucoup de camions circulent, notamment en direction de la décharge de Gevrey ;
- Le pipeline passe par la commune, ce qui pourrait être intéressant pour la méthanisation ;
- Interdire le passage des poids lourds dans les chemins, surtout quand il pleut. Pendant la phase de diagnostic, organisation d'une éventuelle réunion sur la thématique des chemins.
- Les questionnaires pourront être remplis par les exploitants directement chez eux. Une fois remplis, ils devront être envoyés à la commune au plus tard au 15 juillet 2019 afin d'être ensuite traités par le bureau d'études.

La séance a été levée à 11h00.

Suite à donner

Prochaine réunion :

- Point technique avec les Personnes Publiques Associées (PPA) le 24 juin 2019 à 11h00.